

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 Septembre 2008

Commission n° 77 - Désignations - Voeux - Motions

DGS – SECRETARIAT GENERAL AUX ASSEMBLEES

DECISION N° 77/01

OBJET : Motion relative à la privatisation de La Poste.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur du Conseil général, notamment dans son article 66,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et de l'Environnement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

CONSIDÉRANT les informations de plus en plus concordantes faisant état d'un changement de statut de La Poste qui, d'entreprise publique deviendrait une société anonyme,

CONSIDÉRANT que ce scénario s'inscrit dans le cadre de la libéralisation totale du marché postal à l'horizon 2011,

CONSIDÉRANT que la dégradation du Service public de La Poste est marquée depuis plusieurs mois par le manque de personnel impliquant la multiplication des fermetures définitives ou temporaires de bureaux de poste pendant les périodes où l'entreprise publique connaît des baisses d'effectifs conjoncturelles (été par exemple),

CONSIDÉRANT que cette réforme sonnerait le glas du service public postal, un des services publics essentiels,

CONSIDÉRANT que nos zones rurales et les quartiers populaires de nos villes seront les premiers touchés par la fermeture des bureaux de poste qui ne pourront dégager une rentabilité suffisante,

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE,

REFUSE toute privatisation de La Poste sous couvert de changement de statut.

DEMANDE la mise en place d'un service postal moderne et de qualité répondant aux besoins des populations et de tous les territoires, ouvert à de nouvelles formes de gestion impliquant davantage de représentants des usagers, des salariés et des élus.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

